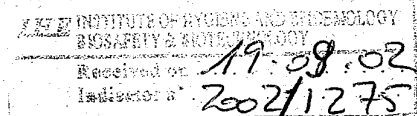


COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Didier GOSUIN
Ministre

Bruxelles, le 18 -09- 2002



→ m gosuin 19.9.02

Institut Scientifique de la Santé Publique
Docteur W. MOENS
Rue J. Wytsmanstraat 14
1050 BRUXELLES

V/Réf : ISP/1520/MG/2002-1058
N/Réf : CCF-TN/ad- 0087-5912

Objet : Dossier B/BE/02/B7 introduit par la firme Transgène

Docteur,

Suite à votre courrier en date du 09 août 2002, je vous prie de trouver, ci-joint, copie de la réponse que m'a adressée l'Observatoire de la Santé de la Commission communautaire commune à ce sujet.

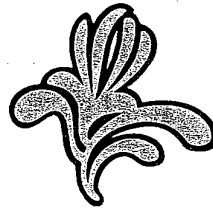
Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Docteur, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Didier GOSUIN
Ministre

COMMISSION COMMUNAUTAIRE

COMMUNE DE
BRUXELLES-CAPITALE



0288 40702 7N

GEMEENSCHAPPELIJKE
GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VAN
BRUSSEL-HOOFDSTAD

Le 4 septembre 2002

Monsieur D. Gosuin
Ministre chargé de l'Environnement
et de la santé

Observatoire de la Santé et du Social
183 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
Votre correspondante : M. De Spiegelaere, 02/552 01 45

Votre référence : N/Réf. CCF-Santé/TN/iw/0140/5912/21.08.02

Concerne : Dossier B/BE/02/B7 introduit par la firme Transgène

Après lecture attentive dossier, il apparaît que cette étude n'entraîne aucun risque réel pour la population bruxelloise ni l'environnement.

Ce dossier étant comparable au dossier B/BE/01/B7, nos conclusions rejoignent celles qui vous avaient été communiquées en février 2002.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr M. De Spiegelaere